

**Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU**

COMMUNE DE WITTERSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2026 à 20 heures

Convocation du 28 mai 2026.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

**Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, adjoints
Alexis ANDRISSSEN, Mathieu BETTWY, Charles BOUHR, Olivier DAUL (arrivé en
séance au point 3), Cyrille GOTTRI, Hélène HAPPEL GLATH, Audrey HOLTZMANN,
Laura IMBS, Laetitia KNAB, Maxime MISCHLER-RIEMER, Déborah SCHWARTZ,
Noémie VIGNERON**

Quorum : 8 atteint

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026.
3. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale.
4. Décision modificative budgétaire
5. Présentation des données financières et des évolutions fiscales.
6. Déplacement des meules de la rue du Paradis
7. Travaux en cours
8. Divers.

**DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_031
Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur André WEISS comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITÉ : 14 voix POUR**

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_032
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026

PJ : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 20 avril 2026.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITÉ : 14 voix POUR**

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_033
Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
pour l'élection sénatoriale

Arrivé en séance de Monsieur Olivier DAULL

Le Maire présente l'objet de la délibération et rappelle aux élus les modalités de désignation des délégués et de leurs suppléants.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs à savoir :

- 1) les députés et sénateurs du Bas-Rhin
- 2) les conseillers de la Région Grand Est issus de la section Bas-Rhin de la CEA
- 3) les conseillers de la CEA des cantons du département du Bas-Rhin
- 4) les délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués

Le renouvellement du Sénat se fait par moitié tous les 3 ans.

Pour le département du Bas-Rhin, ce renouvellement s'opérera le 27 septembre 2026.

Le nombre de délégués est fonction de l'effectif légal du conseil municipal (art . L2121-2 CGCT) soit 3 pour la commune de Wittersheim

Le nombre de suppléants est à égal à 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5.

Selon l'article L.288 du code électoral :

La désignation des délégués et des suppléants a lieu séparément, avec dans un premier temps l'élection des délégués titulaires et ensuite des suppléants.

Le vote est effectué au scrutin uninominal (1, 2 ou 3 délégués candidats individuels) ou plurinominal (2 ou 3 délégués peuvent présenter une candidature groupée) majoritaire à deux tours :

- au 1er tour, la majorité absolue est nécessaire pour élire un candidat
- au 2nd tour, la majorité relative suffit.

En cas de scrutin plurinominal, les votes sont décomptés par nom, individuellement. Le panachage est autorisé.

Les suppléants sont désignés par ordre :

- 1) les candidats élus au premier tour puis au second tour
- 2) pour les candidats élus au même tour, par le nombre de voix obtenues
- 3) pour les candidats à égalité, le plus âgé est ordonné en premier

Les délégués titulaires sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la commune (art L. 284)

Les suppléants sont également membres du conseil municipal (art L. 286) sauf si le nombre de délégués et de suppléants est supérieur au nombre de conseillers municipaux.

Dans ce cas, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées (complète ou incomplète).

Les candidatures pour les titulaires sont distinctes des candidatures pour les suppléants puisque ce sont deux élections différentes.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret (art. R.133).

a. Les candidats aux postes de délégués sont :

- Jean-Marc Steinmetz
- Brigitte Winstel
- Déborah Schwartz

Résultats des suffrages :

- Jean-Marc Steinmetz – 14 voix – 1 abstention
- Brigitte Winstel – 14 voix – 1 abstention
- Déborah Schwartz – 14 voix – 1 abstention

Ont été déclarés délégués de la commune en vue de l'élection des sénateurs :

- Jean-Marc Steinmetz
- Brigitte Winstel
- Déborah Schwartz

b. Les candidats aux postes de suppléants sont :

- Mathieu BETTWY
- Laura IMBS
- Alexis ANDRISSEN

Résultats des suffrages :

- Mathieu BETTWY – 14 voix – 1 abstention
- Laura IMBS – 14 voix – 1 abstention
- Alexis ANDRISSEN – 15 voix

Ont été déclarés suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

- Mathieu BETTWY – 14 voix
- Laura IMBS – 14 voix
- Alexis ANDRISSEN – 15 voix

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_034 Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une erreur de plume a été signalée par le Service de Gestion Comptable sur le budget 2026 de la commune.

Alors même que la délibération d'affectation des résultats du Compte Financier Unique (délibération CM_D_2026_004) indiquait l'affectation en réserve au compte 1068, d'un montant de 46 230.28 euros, cette écriture est manquante sur le BP 2026.

Il convient de régulariser la situation, ainsi Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	28/05/2026	régularisation BP 2026	
		2151 - Réseaux de voirie	26 230,28
		2158 - Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	46 230,28
		TOTAL DEPENSES	46 230,28
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	46 230,28
		TOTAL INVESTISSEMENT	46 230,28
		TOTAL RECETTES	46 230,28
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	46 230,28
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	46 230,28

Le Conseil Municipal prend connaissance des écritures proposées et après en avoir délibéré approuve la décision modificative ci-dessus.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE : 15 voix POUR**

Présentation des données financières et des évolutions fiscales

Monsieur le Maire présente aux élus un point financier de la commune suite à la rencontre avec Monsieur Durst, Conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable.

Il informe également les conseillers sur les réformes fiscales induites par la loi de finance pour 2026 et évoque les diverses possibilités de délibérations nouvelles concernant les la limitation de l'exonération de taxe foncière et la majoration spéciale de la taxe d'habitation.

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation a été évoquée.

Point non soumis à délibération, les conseillers prennent acte de ces informations.

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_035
Déplacement de la meule située rue du Paradis

Pour des raisons de sécurité et de libre accès du trottoir, Monsieur le Maire propose aux élus le déplacement de la meule située au 1 rue du Paradis vers le domaine communal situé entre le 5 et le 7 rue des Prés.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide

- D'autoriser le maire à déplacer la meule
- D'engager les travaux de voirie s'y affèrent

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITÉ : 15 voix POUR**

Travaux en cours

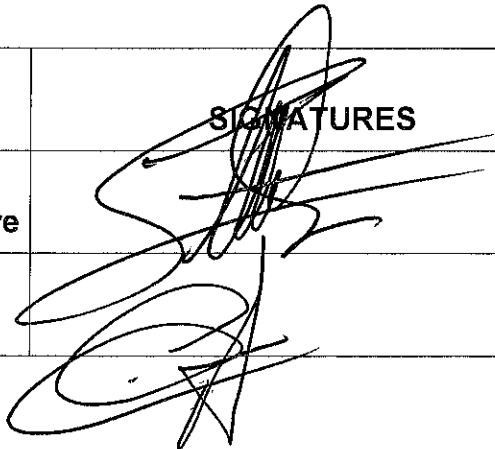
Monsieur le Maire informe les conseillers de l'évolution des travaux de remplacement du réseau d'eau potable engagés par le SDEA rue Neuve et rue de Haguenau. Il précise que les délais annoncés seront respectés.

Point non soumis à délibération, les conseillers prennent acte de ces informations.

Divers

Aucun point n'est soulevé par les élus.

La séance est close à 22 heures.

NOMS DES SIGNATAIRES	SIGNATURES
Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire	
Monsieur André WEISS, secrétaire	

